

Macron lance une loi à l'assaut du « séparatisme islamiste »

PAR AGENCE FRANCE-PRESSE
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

Neutralité renforcée dans les services publics, charte de la laïcité pour les associations: Emmanuel Macron a appelé vendredi à s'attaquer au séparatisme islamiste et son projet de « contre-société », en annonçant les mesures prévues dans un projet de loi qui sera présenté le 9 décembre.

Neutralité renforcée dans les services publics, charte de la laïcité pour les associations: Emmanuel Macron a appelé vendredi à s'attaquer au séparatisme islamiste et son projet de « contre-société », en annonçant les mesures prévues dans un projet de loi qui sera présenté le 9 décembre.

« Ne nous laissons pas tomber dans le piège de l'amalgame tendu par les polémistes et les extrêmes qui consisterait à stigmatiser tous les musulmans », a aussi exhorté le président dans un discours très attendu prononcé aux Mureaux (Yvelines), appelant au passage à « libérer l'islam en France des influences étrangères ».

Emmanuel Macron a fait le constat que « l'islam est une religion qui vit une crise aujourd'hui partout dans le monde. Nous ne le voyons pas que dans notre pays. (...) C'est une crise profonde liée à des tensions entre des fondamentalismes, des projets religieux et politiques qui (...) conduisent à un durcissement très fort ».

« Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste », a-t-il lancé : « Il y a dans cet islamisme radical, puisque c'est le coeur du sujet (...),

une volonté revendiquée d'afficher une organisation méthodique pour contrevenir aux lois de la République et créer un ordre parallèle d'autres valeurs, développer une autre organisation de la société ».

Évoquant « le terreau » sur lequel ce « séparatisme islamiste » s'est construit, il a évoqué « les insuffisances de notre politique d'intégration » et dénoncé « la ghettoïsation » des quartiers, où « la promesse de la République n'a plus été tenue ».

Quant au « passé colonial » de la France, certains « traumatismes » n'ont « toujours pas été réglés avec des faits fondateurs dans la psyché collective », a-t-il estimé, en évoquant la guerre d'Algérie.

« Nous ne le terrasserons pas en un jour mais c'est ensemble que nous devons, dans un réveil républicain, nous opposer à ceux qui veulent nous séparer », a estimé le chef de l'Etat.

Il a annoncé une série de mesures qui figureront dans le projet de loi qui, « 115 ans après l'adoption définitive de la loi de 1905, visera à renforcer la laïcité, à consolider les principes républicains ».

Le texte prévoira l'extension de l'obligation de neutralité aux salariés des entreprises délégataires de service public.

L'instruction scolaire à domicile sera « strictement limitée » au profit de la fréquentation obligatoire de l'école dès l'âge de 3 ans, et les établissements hors-contrat subiront des contrôles renforcés.

Pour les associations, les motifs de dissolution seront étendus à l'« atteinte à la dignité » ou la « pression psychologique ou physique ». Toute association sollicitant une subvention publique devra par ailleurs signer une charte de la laïcité.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.